



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 17 novembre 2014 à 20 heures 30

Présents : Jean LÉONARD – Émile FEDERICI – Céline FRAYARD - Jean-Pierre HOEFLICH – Aliette de THONEL d'ORGEIX – Jean-Marc AGOSTINI – Robert ARMENIER - Véronique BLANC – Cécile DARGASSIES – Sophie DUCOUX – Henri LÉZAT - Jean-Luc LÉZAT – Jean-Claude PANNEBIAU –

Absents - Excusés : Émilie MATÉO – Cécile PHARAMOND -

Ont donné pouvoir : Émilie MATÉO à Céline FRAYARD – Cécile PHARAMOND à Jean LÉONARD -

Convocation du 5 novembre 2014

*Secrétaire de séance : Aliette de THONEL d'ORGEIX*

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Vitraux : autorisation d'engager une troisième tranche de travaux

VOTE POUR : A L'UNANIMITÉ

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2014 :

Observations :

de Cécile DARGASSIES

En question 8 : sur la possibilité d'employer des volontaires – pour un travail bénévole – Jean-Claude PANNEBIAU s'est abstenu – par conséquent : VOTE POUR : 13 VOIX – 2 ABSTENTIONS – Sophie DUCOUX excusée ayant donné procuration à Jean-Claude PANNEBIAU.

de Jean-Claude PANNEBIAU

En question 14 : Informations relatives à la MAIRIE et à l'ALVEE – pour l'établissement d'un contrat de partenariat avec L'ALVEE - Jean-Claude PANNEBIAU stipule que les informations ne nécessitent pas de vote – après avoir fait un tour de table, Monsieur le Maire indique que le Compte-rendu du 15 septembre n'a pas de raison d'être modifié.

**-1- RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée avoir eu recours, lors du mandat précédent, à un cabinet conseil pour une remise en concurrence périodique des assurances (selon de nouvelles règles communautaires les contrats d'assurances ne peuvent plus être renouvelés, comme auparavant, par tacite reconduction).

Les contrats signés avec la SMACL arrivant à terme fin décembre 2014, un appel à concurrence a été lancé pour obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et garantir un bon usage des deniers publics –

Deux propositions ont été reçues :

La première provenant du GROUPAMA d'un montant de 7 668.80 €

La deuxième de la SMACL d'un montant de 6 291.43 €-

Le choix de la Commission Achats s'est porté, pour une couverture identique, sur l'offre de la SMACL ayant donné, pendant six ans, entière satisfaction - gain annuel 1 377.40 €

Monsieur le Maire expose être également assurés pour la prise en charge des salaires en cas d'arrêts maladie – après étude, il s'avère que cette assurance nous coûte plus cher que si nous assurions ce risque nous-mêmes, la prise en charge n'intervenant qu'après 10 jours d'arrêt. De plus l'organisation du travail sur la Commune est faite de sorte que les agents soient le plus polyvalents possible.

Les remplacements prévus par le Centre de Gestion n'interviennent qu'après trois semaines d'arrêt au minimum, il n'y a pas par conséquent de coût supplémentaire pour la Commune justifiant cette dépense en assurance.

Monsieur le Maire propose d'arrêter cette assurance. Il rappelle le montant des sommes récupérées sur trois ans est de 16 873.95 €- contre 30 580.00 € de primes payées sur cette même période.

Plusieurs Communes alentours, ainsi que la Communauté de Communes ont opté pour le même choix.

3 ABSTENTIONS : Robert ARMENIER  
Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX

12 VOTES : POUR

### **-2- INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DE LA TRÉSORERIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ en retraite de Monsieur LÉAUTÉ, remplacé dans ses fonctions par Madame Christine CADRET Inspecteur Divisionnaire depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2014. A chaque changement de Comptable les délibérations sur les indemnités de conseil et de budget doivent être renouvelées. L'indemnité de Conseil étant calculée par rapport à des pourcentages appliqués par tranches sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années. L'indemnité de budget étant fixée par arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

1 VOTE : CONTRE

Jean-Claude PANNEBIAU

2 ABSTENTIONS :

Jean-Luc LÉZAT

Sophie DUCOUX

12 VOTES : POUR

### **3- MONTANT DES TAXES D'ASSAINISSEMENT :**

Depuis la rétrocession de la gestion de l'assainissement au SMEA, les taxes n'ont pas été augmentées et le budget de la Commune, suite à des travaux réalisés pour le maintien aux normes de la station d'épuration pour 23 600 € se trouve légèrement déficitaire.

Le SMEA propose d'augmenter la taxe de 3 % en 2015 pour combler ce déficit et de 1.7 % jusqu'en 2022 pour les maintenir en équilibre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Station d'Épuration est maintenant utilisée à 100 % de ses capacités malgré les améliorations techniques qui lui sont apportées par le SMEA et que seuls

quelques permis pourront être accordés – notamment ceux situés en zone d’assainissement autonome.

Robert ARMENIER considère cette augmentation élevée. Jean-Claude PANNEBIAU ne comprend pas pourquoi la Commune doit voter les taux des taxes d’assainissement alors que le SMEA a la gestion de l’assainissement.

Émile FEDERICI rappelle les règles de fonctionnement du SMEA, de gestion du budget et des taxes par la commune, ainsi que le mode de calcul des taux, il explique l’obligation d’accepter ces augmentations sous peine de devoir à nouveau gérer nous-mêmes l’assainissement de la Commune, ce qui coûterait nettement plus cher aux administrés. Précédemment la Commune à chaque problème devait avoir recours à des cabinets spécialisés dont les factures étaient élevées, là où le SMEA gère notre budget avec des ingénieurs compétents ce qui nous permet de faire d’importantes économies.

Monsieur le Maire propose de voter ces taxes.

4 VOTES CONTRE :

Robert ARMENIER  
Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX  
Jean-Luc LÉZAT

11 VOTES : POUR

#### **-4- TRAVAUX DE VOIRIE :**

La Rue des Fraîches a fait l’objet de travaux de trottoirs – le montant du fonds de concours restant à la charge de la Commune pour ces travaux s’élève à la somme de 3 173 €- représentant un tiers de la dépense financée également pour un tiers par le Conseil Général et un tiers par la Communauté de Communes.

2 ABSTENTIONS :

Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX

13 VOTES : POUR

Information :

La Route des Peyets au Castéra devenant dangereuse une réparation importante devra être effectuée pour un coût de 86 000 €

Le Chemin Laffont a été gravement détérioré avec le gros orage, le coût de sa remise en état se monte à 90 000 €-

Le budget Pool de la commune versé par le Conseil Général étant de 83 000 € pour trois ans, le montant de ces réparations pose de gros problèmes.

La Communauté de Communes, à qui nous avons délégué la gestion de ce budget, réalisera les travaux sur la Route des Peyets au Castéra et sollicitera les autres Communes pour nous aider à la réfection du Chemin Laffont. Une demande d’aide supplémentaire sera également adressée au Conseil Général, qui a déjà été informé par Monsieur le Maire, en invoquant le l’orage subi le 30 septembre qui a causé de gros dégâts sur le chemin Laffont.

#### **-5- DÉCISION MODIFICATIVE n° 2 :**

Virement de 3 950.00 € du chapitre des dépenses imprévues et de 57 550.00 € de l’article 2313 opération 58 Bâtiment Poste –

- sur l'article 21312 opération 30 Bâtiment Ecole pour 3 500.00 €(acquisition de rideaux et travaux de peinture (Tx en régie) –
- sur l'article 21318 opération 43 Salle des Fêtes et alentours pour 8 000.00 €(protection du groupe clim et réfection de l'armoire électrique)
- sur l'article 2151 opérations 62 Réfection des Rues du Village pour 50 000 €-  
Émile FEDERICI a demandé deux devis pour un simple reprofilage et le revêtement tricouche des Rues de l'Eglise, du Presbytère, de la Liberté, l'accès à la Mairie ainsi que

l'aménagement d'un parking handicap au pied du château d'eau – ces travaux seront financés par la Commune et présentés lors d'un prochain Conseil – mais la somme nécessaire sera inscrite sur le budget 2014.

2 ABSTENTIONS :

Jean-Claude PANNEBIAU

Sophie DUCOUX

13 VOTES : POUR

### **-6- VITRAUX 3<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX :**

Monsieur le Maire rappelle que les vitraux de l'église ont été détériorés par la tempête de 1999 – l'Entreprise BATAILLOU les a entreposés, depuis lors, dans son atelier de restauration à Toulouse. Les frais de gardiennage ont été négociés pour conclure l'accord suivant : La garde ne sera pas facturée et nous nous engageons à lui confier la rénovation des vitraux à raison d'une tranche par an pendant cinq ans.

Les deux premières tranches ont été réalisées et mandatées.

La Fondation du Patrimoine a récolté 11 177 € de dons et reversé 6 997.31 € pour la première tranche de travaux – reste à verser 4 179.69 € pour la deuxième tranche

Et a accordé à la Commune 5000.00 € de subvention pour la première tranche - 2000.00 € pour la deuxième ainsi que 1500.00 € pour la troisième.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager la troisième tranche de travaux début 2015.

2 VOTES CONTRE :

Jean-Claude PANNEBIAU

Jean-Luc LÉZAT

1 ABSTENTION :

Sophie DUCOUX

12 VOTES : POUR

Séance levée à 22 heures.

Thil, le 18 novembre 2014

Le Maire

Jean LÉONARD